

Cronay, le 16 décembre 2022



MUNICIPALITE
1406 CRONAY

Extinction de l'éclairage public

Pour répondre aux recommandations d'économie d'énergie, nous vous informons que

l'éclairage public sera éteint de 23h00 à 04h55, dès le 21 décembre 2022.

Pour votre sécurité et si vous devez vous déplacer dans la nuit, nous vous conseillons vivement de vous munir d'une lampe de poche et de porter des vêtements réfléchissants (gilet de sécurité, bandes réfléchissantes ou autres).

La Municipalité